

Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N°DNCMP/83/T/2018 pour la réalisation des travaux de:

lot1 : Aménagement des alentours du marché moderne de GITAZA (1ere phase)

**lot2 : Construction de deux blocs de trois classes et un bloc latrine (2box)
de l'ECOFO RUBURA**

**lot3 : Construction de deux blocs de trois classes et deux blocs latrine (2box)
de l'ECOFO NYANGUSHWE**

Date de publication : 04/05/2018

Date d'ouverture: 25/05/2018

Objet de l'Appel d'Offres

La commune de MUHUTA invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la réalisation des travaux de :

lot1 : Aménagement des alentours du marché moderne de GITAZA (1ere phase)

**lot2 : Construction de deux blocs de trois classes et un bloc latrine (2box)
de l'ECOFO RUBURA**

**lot3 : Construction de deux blocs de trois classes et deux blocs latrine (2box)
de l'ECOFO NYANGUSHWE**

le marché est en trois lots.

La Commune a obtenu un financement de la part de l'Etat Burundais appuyant la politique de la décentralisation en maîtrise d'ouvrage communal. La Commune de MUHUTA à l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements au titre des marchés de travaux de :

lot1 : Aménagement des alentours du marché moderne de GITAZA (1ere phase)

**lot2 : Construction de deux blocs de trois classes et un bloc latrine (2box)
de l'ECOFO RUBURA**

**lot3 : Construction de deux blocs de trois classes et deux blocs latrine (2box)
de l'ECOFO NYANGUSHWE**

signalés précédemment.

Spécification du marché

3. Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi.
4. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en trois lots.
5. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de quatre (4) mois calendrier

NB : Le soumissionnaire peut soumettre ses offres pour tous les lots mais aucun soumissionnaire ne peut être attributaire de plus de deux lots.

Conditions de participations

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.
7. Les candidats concernés par l'une des conflits d'intérêts énumérés à l'article 153 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

Au Bureau de liaison de la Commune MUHUTA en zone GITAZA

Moyennant le paiement de Deux cent mille (200 000fbu) francs burundais : dont 50% de ce montant sur le compte Général du trésor N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'OBR et 50% au compte 0008212-62 ouvert à la BCB au nom de la commune MUHUTA.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

-Monsieur l'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins **10 jours** avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

Visite du site

10. Une visite guidée des sites sera organisée comme suit :

Lot	Date de visite	Lieu de rencontre	Heure de départ
1	14./5./2018	Bureau de la zone GITAZA	A 8heures
2	14./5./2018	Bureau de la zone GITAZA	A 9heures
3	15./5./2018	Bureau de la zone GITAZA	A 8heures

Présentation de l'offre

11. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de
-Quatremillion defrancis burundais (4000000FrBu) pour lot1.
-Deux million cinq cent mille de francs burundais (2 500 000FrBu) pour lot 2 et 3
12. Les offres doivent être soumises à : La Commune de MUHUTA.
L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

Validité des offres

13. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres

14. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, **au plus tard le 25/5./2018 à 10heures**

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

15. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent à l'adresse mentionnée ci-dessus **le 25/5./2018** à 11 heures. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marches Publics un cadre requis par l'autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la dite séance et donne copie à l'autorité. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

Critères de qualification des soumissionnaires

16. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

16.1. Au niveau administratif :

1. La Preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. Le Caution de soumission délivrée par une institution bancaire ou micro-finance opérant comme une banque et suivant le modèle du DAO;
3. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée ou une autre institution financière attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché;
4. Les Statuts du soumissionnaire ;
5. Une Attestation de non redevabilité en original délivrée par le service des impôts (OBR);
6. Le Certificat d'immatriculation fiscale (NIF);
7. Le Registre de commerce (copie);
8. Une Attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce;
9. Une attestation de non redevabilité de l'INSS en cours de validité en original.
10. Une adresse fixe et connue

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux.

16.3. Au niveau financier :

La preuve que l'entrepreneur est à mesure de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation de solvabilité et un chiffre d'affaire d'au moins de cinq cent millions (300 000 000 FBU) de FBU au cours des deux dernières années.

Fait à Muhuta, le 02/05/2018

Monsieur NDIRURUGOHE Diomède

Administrateur Commune de
Personne Responsable des Marchés Publiques

